

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : STADE COMMUNAL ET TERRAIN RENAN

### 1. CONTEXTE

Dans son accord de majorité, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Schaerbeek consacre le principe de soutenir une politique sportive pour toutes et tous. La note consacre également la volonté du Collège de « promouvoir la santé, le renforcement de l'estime de soi, l'épanouissement, la cohésion sociale et la promotion de l'égalité homme-femme au travers de la pratique sportive. »

La Commune de Schaerbeek peut s'enorgueillir de compter sur son territoire un nombre important de clubs sportifs dont les objectifs ne se limitent pas à l'accomplissement de performances athlétiques mais également visent également à jouer un rôle important dans la société, au service de la communauté des habitants de la commune. Dans ce sens, nos associations sportives développent chaque année des initiatives constructives, sociales et durables qui sont complémentaires à celles que les pouvoirs publics ont lancées.

Parallèlement, un tissu associatif important est actif dans la commune. Ces associations travaillent sur des thématiques aussi diverses que l'accueil des personnes migrantes, l'inclusion des personnes handicapées, l'activation des seniors, etc. Pour ces associations, l'accès à des infrastructures sportives permettrait de développer des projets neufs avec leur public.

La commune souhaite consacrer une partie des plages horaires pour des projets sportifs différents. Pour rappel, les occupations sur les terrains de sport sont gérés par le service des sports qui établit des plannings chaque saison en fonction des candidatures introduites.

### 2. OBJET DE L'APPEL

La Commune de Schaerbeek dispose de plusieurs infrastructures sportives destinées à la pratique sportive par des clubs. Parmi ses infrastructures, les terrains de football du stade communal et du Renan sont actuellement principalement utilisés par les clubs de football de la commune dans le cadre de leurs activités (entraînements équipes premières, école des jeunes, etc.)

La Commune de Schaerbeek souhaite accueillir dans cette infrastructure des nouveaux projets sportifs, socio-sportifs et éducatifs. Ces projets devront viser à promouvoir le sport comme outil d'inclusion et d'émancipation.

Les projets qui devront être développés sur place doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Renforcer la pratique sportive féminine et notamment du football
- Favoriser l'inclusion par le sport des personnes porteuses d'un handicap
- Développer une offre à destination des seniors
- Encourager la pratique sportive de personnes précarisées
- Proposer une offre sportive et notamment de football ouvert à tous sans dimension de compétition

Le projet courra sur la période sportive du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 avril 2024.

### 3. DESTINATAIRES DE L'APPEL

Les clubs sportifs et associations remplissant les conditions suivantes :

- être constitués sous la forme juridique d'une ASBL
- son action s'adresse en priorité à la population schaerbeekoise
- ne pas être en litige avec la commune

## 4. CRITERES DE RECEVABILITE

L'analyse des projets reçus sera établie sur base des critères suivants

- Adéquation aux objectifs décrits
- Caractère novateur du projet : approche, forme, public etc.
- Les synergies inédites avec d'autres acteurs associatifs
- La capacité du candidat à démarrer immédiatement son projet ou au plus tard le 1er septembre 2023

La participation de groupes d'habitants dans le développement du projet sera considérée comme un critère d'appréciation.

Pour être considérées comme complètes, les candidatures reprendront les éléments suivants :

- Nom de l'association porteuse du projet et/ou des associations partenaires
- Descriptif de l'objet social de l'association et description succincte d'initiatives déjà menées
- Description complète du projet proposé et description du nombre d'heures souhaitées

Le dossier (via le formulaire ad hoc) doit être complété et transmis sous format électronique, à l'attention du Service des Sports (via l'adresse mail [sports@1030be](mailto:sports@1030be)). L'objet du mail doit être : « Appel à manifestation d'intérêt : Stade communal et terrain Renan ». Le dossier doit parvenir avant le 2 juin 2023 à minuit auprès de l'administration communale de Schaerbeek.

Toutes les informations contenues dans le dossier peuvent être consultées par l'administration pour établir des statistiques, des études, publications et communications.

## 6. COMPOSITION DU JURY

Avant validation par le Collège des Bourgmestre et Echevins, l'examen des candidatures sera opéré par un jury composé au minimum :

- de l'Echevin en charge du Sport ou d'un de ses représentants
- d'un membre du service communal du service sport

## 7. RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande d'information relatives à cet appel à projet, s'adresser à :

### **Service Sport**

### **Administration communale de Schaerbeek**

29 Avenue G. Rodenbach

1030 Schaerbeek

02/431 65 67

[hkocakaya@1030.be](mailto:hkocakaya@1030.be) ou [sports@1030.be](mailto:sports@1030.be)